

Questions orales

● (1452)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je ne mélange pas le blé et le charbon, mais le député ne comprends pas ce que j'ai dit. J'ai dit que je m'attendais à ce que les travaux d'agrandissement à Prince Rupert commencent bientôt. Nous allons améliorer l'élévateur existant et ces travaux commenceront très vite. Nous procéderons à la préparation du terrain dans l'île Ridley en supposant qu'un nouveau terminus y sera construit. Des discussions se poursuivent entre le gouvernement de l'Alberta et certaines compagnies céréalières au sujet de ce terminus et j'espère que ces efforts permettront de réunir les capitaux et investissements nécessaires pour construire un important terminus dans cette île. Il faudra évidemment deux ou trois ans pour le construire, mais les travaux commenceront très bientôt.

M. Oberle: Peut-on raisonnablement supposer que le ministre n'a pas encore pris d'engagements fermes envers les entrepreneurs ou les expéditeurs de grains en ce qui a trait à l'amélioration des installations de terminus et des installations de manutention des grains à Prince Rupert?

M. Lang: Les contrats au sujet de l'élévateur existant relèvent, évidemment, de mon collègue le ministre de l'Agriculture. Les contrats sont en voie de préparation. Dans le cas de l'île Wrigley, nous ferons d'abord effectuer les études techniques nécessaires pour nous assurer de construire la chaussée et les installations de chemin de fer au bon endroit, et ces travaux devraient commencer sous peu. Il faudra évidemment attendre le résultat des études avant de commencer la construction.

* * *

LES TRANSPORTS**L'AIDE GOUVERNEMENTALE À L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS URBAINS**

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. En fin de semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a amorcé son programme d'amélioration du transport urbain, en commençant par la rénovation de la gare Union, à Toronto, qui en a grandement besoin. Comme la plupart des projets d'amélioration qui s'imposent ne peuvent être parachevés, ni même commencés, parce que le gouvernement actuel a renié sa promesse électorale de 1974 d'accorder 290 millions de dollars au transport urbain, promesse que l'on croyait avoir été faite de bonne foi . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Jelinek: . . . j'aimerais demander au ministre s'il envisagerait, avant de se mettre à faire de nouvelles promesses électorales, de tenir au moins une partie de celle de 1974, afin que les projets de transport urbain entrepris dans la région métropolitaine de Toronto et ailleurs puissent être parachevés.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député sait pertinemment que nous avons affecté 230 millions de dollars au programme d'aide au transport

[M. Oberle.]

urbain, dont une nouvelle somme de 100 millions de dollars affectés au transport de banlieue. Nous avons prévu de faire davantage dans notre programme de 1974, mais comme il fallait procéder à de fortes restrictions fiscales, notre gouvernement a pris la décision pondérée et réfléchie de réduire les dépenses, en particulier dans ce secteur qui relève essentiellement de la province et des municipalités. Cependant, nous consacrons une nouvelle somme de 100 millions de dollars et une somme globale de 230 millions, d'utilisation très souple, au programme d'aide au transport urbain.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, je voudrais poser ma question au très honorable premier ministre. L'an dernier, ce gouvernement a accordé pour des millions de dollars de subventions, qui sont allées à des projets aussi fracassants que celui dont le but était «d'étudier le rôle de l'harmonica dans la culture sociale des différentes régions du Canada».

Étant donné le besoin de meilleurs modes de transport urbain à Toronto et dans le reste du Canada, le premier ministre pourrait-il reconsidérer les priorités du gouvernement sur le plan des dépenses et promettre à la Chambre que les engagements qu'il avait pris lors de la campagne électorale de 1974 seront respectés, du moins pour ce qui est des transports urbains?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du projet mentionné par le député. Je vais vérifier. J'imagine qu'il s'agit d'un projet Canada au travail, approuvé par un conseil local. Je vais voir ce qu'il en est.

* * *

LE REVENU NATIONAL**LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ORGANISMES DE CHARITÉ**

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a promis hier à la Chambre que la circulaire n° 78-3 du Revenu national, qui restreint les activités des organismes de charité, serait annulée. Comme nous avons pris le premier ministre au mot à cet égard, informera-t-il maintenant la Chambre de la teneur de la communication qu'on a adressée aux 36,000 organismes de charité inscrits dans le pays pour leur faire savoir que cette circulaire n'était plus en vigueur, qu'elle avait été annulée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suppose que les gens qui s'intéressent à ce débat ont entendu mes paroles hier. Ils ont également entendu les explications que j'ai données, et que je répète encore aujourd'hui, savoir que cette circulaire cherchait à aider les organismes de charité en leur faisant connaître l'interprétation que les tribunaux avaient donnée de la loi. Je répète ce que j'ai dit hier, si les organismes de charité ne veulent pas tenir compte de cette circulaire, ils n'y sont pas tenus.